

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, et en présence de Monsieur LEGROS, Trésorier de Ouistreham.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HERVE Patrick, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

Etaient absents : HAMARD Sébastien (pouvoir à DYVRANDE Thibault), MARIE Philippe (pouvoir à DUMOUTIER Nadine) et VIEL Philippe (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009 POUR LE SERVICE DES EAUX

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009 pour le Service des Eaux.

Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Total des dépenses d'investissement | 87 314.33 € |
| - Total des recettes d'investissement | 101 646.98 € |

Soit un solde positif d'exécution cumulé de **14 332.65 €**

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Total des dépenses d'exploitation | 72 710.90 € |
| - Total des recettes d'exploitation | 102 512.52 € |

Soit un excédent de clôture de **29 802.18 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2009 pour le service des eaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2009 pour le service des eaux.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2009

| | |
|--|--------------------|
| Résultat d'investissement de l'exercice 2009 | 86 789.44 € |
| Déficit antérieur reporté | - 72 456.79 € |
| Excédent d'investissement de clôture | 14 332.65 € |

Résultat de la section d'exploitation de l'année 2009

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2009 | 4 801.62 € |
| Résultat reporté de l'exercice 2008 | 25 000.56 € |
| Résultat de clôture | 29 802.18 € |

| | |
|--|-------------|
| MONTANT AFFECTE EN REPORT AU COMPTE 001 | 14 332.65 € |
| MONTANT INSCRIT EN REPORTS AU COMPTE 002 | 29 802.18 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat d'exploitation 2009 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 POUR LE SERVICE DES EAUX

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire pour le service des eaux.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Total de la section d'exploitation | 104 830 € |
| Total de la section d'Investissement | 88 612 € |

Le Budget Primitif 2010 du service des eaux est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2009 POUR LE
LOTISSEMENT DE LA FRESNAYE**

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009 pour le Lotissement de la Fresnaye.

Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

| | | |
|---|-------------------------------------|--------------|
| - | Total des dépenses d'investissement | 500 657.58 € |
| - | Total des recettes d'investissement | 477 790.23 € |

Soit un solde négatif d'exécution cumulé de **22 867.35 €**

| | | |
|---|--------------------------------------|--------------|
| - | Total des dépenses de fonctionnement | 665 020.19 € |
| - | Total des recettes de fonctionnement | 793 070.28 € |

Soit un solde de clôture de **128 050.09 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2009 pour le lotissement de la Fresnaye.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2009 pour le lotissement de la Fresnaye.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU LOTISSEMENT DE LA FRESNAYE

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Total de la section de fonctionnement | 128 052 € |
| Total de la section d'Investissement | 22 868 € |

Le budget Primitif 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 POUR LA COMMUNE

Monsieur le receveur Municipal donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2009 pour la Commune. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Total des dépenses d'investissement | 316 470.38 € |
| Total des recettes d'investissement | 500 263.55 € |

Soit un solde d'exécution cumulé négatif de **183 793.17 €**

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 542 384.25 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 1 742 945.34 € |

Soit un excédent de clôture de **200 561.09 €**

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DUMOUTIER Nadine est désignée Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion 2009 pour la Commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2009 pour la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 de la manière suivante :

Résultat de la section d'investissement 2009

| | |
|--|---------------------|
| Résultat d'investissement de l'exercice 2009 | 185 807.23 € |
| Résultat antérieur reporté | - 2 014.06 € |
| Résultat cumulé à inscrire au 001 | 183 793.17 € |
| Restes à réaliser en dépenses | - 273 000.00 € |
| Restes à réaliser en recettes | + 26 034 .00 € |
| Affectation minimum obligatoire | 63 172.83 € |

Affectation du résultat de la section de l'année 2009

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice 2009 | + 50 561.09 € |
| Report N-1 | + 150 000.00 € |

Résultat cumulé à affecter sur 2010 **+ 200 561.09 €**

| | |
|---|--------------|
| Montant inscrit en report en fonctionnement | 135 500.00 € |
| Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068 | 65 061.09 € |
| Montant inscrit au 001 R en investissement | 183 793.17 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat de fonctionnement 2009 à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose une augmentation proportionnelle des taux des trois taxes cette année à hauteur de 2 %.

Taux 2009

| | |
|------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 11.67 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 23.36 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 34.65 % |

Proposition Taux 2010

| | |
|------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 11.90 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 23.83 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 35.34 % |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces trois taux sont votés et acceptés par le Conseil Municipal.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose comme chaque année d'augmenter le montant alloué par enfant aux écoles maternelle et élémentaire de la Commune.

Proposition d'augmentation

71.90 € X 2 % = 1.44 €

Augmentation crédits 2010

73.35 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter le montant attribué aux écoles par élève à 73.35 € pour l'année 2010.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs des écoles de la façon suivante :

Effectifs 2010 de l'école élémentaire

163 ELEVES

163 X 73.35 € = 11 956 €

Déduction suivant délibération du 29 juin 2009

11 956 € - 1 250 € = 10 706 €

Compte 60671 5 706 €

Compte 6574 5 000 €

Compte 6574 1 000 € subvention exceptionnelle pour déplacements

Effectif 2010 de l'école maternelle

92 ELEVES

92 X 73.35 € = 6 748 €

Compte 60672 4 748 €

Compte 6574 2 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du projet de Budget Primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de fonctionnement

1 860 416 €

Total de la section d'Investissement

994 688 €

Le budget Primitif 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

SUBVENTION MAISON DE RETRAITE DE DOUVRES

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir voter une subvention de 260 € cette année pour la Maison de Retraite de Douvres afin d'aider cet établissement à pérenniser son action envers les personnes âgées.

A l'unanimité cette subvention de 260 € est accordée et sera inscrite au compte 65737 du Budget Primitif 2010.

SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'A.S.B.B Football; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION AMATEURS DE JEUX DE SOCIETE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'association amateurs de jeux de société au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association amateurs de jeux de société ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Amicale du personnel au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Amicale du personnel ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANATS ET LOISIRS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'association artisanats loisirs au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association artisanats loisirs ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 350 € à l'association de Basket bal au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 350 € à l'association de Basket bal ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'association des anciens combattants au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association des anciens combattants ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 110 € à l'association des papillons blancs au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 110 € à l'association des papillons blancs ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 350 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 350 € à l'Association GPBB pour le fonctionnement de cette association; ces subventions sont inscrites sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 670 € à l'association rencontres au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 670 € à l'association Rencontres pour ses activités diverses; cette subvention de 1 671 € est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION LES MANGEUX D'SOUPES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Les mangeux d'soupes au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Les mangeux d'soupes pour ses activités diverses; cette subvention de 1 671 € est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CAEN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 120 € à l'association sportive du Golf de Caen au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 120 € à l'association sportive du golf de Caen ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS DE LA POMMERAIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 660 € à l'association du Tennis de la Pommeraie au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 660 € à l'association du Tennis de la Pommeraie ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 260 € à l'association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 260 € à l'association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 250 € à l'association volley ball au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 250 € à l'association volley ball ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association CMTBB au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION CIFAC CHAMBRE DES METIERS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 70 € à la chambre des métiers CIFAC au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 70 € à la CIFAC ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 300 € au club de gymnastique volontaire au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 300 € au club de gymnastique volontaire ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION JUDO CLUB

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 830 € au club de judo nouvellement créé au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 830 € au club de judo ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 200 € au club des deux clochers au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 200 € au club des deux clochers ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au comité de jumelage au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention d'attribuer une subvention de 1 500 € au comité de jumelage ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 100 € au comité des fêtes au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 100 € au comité des fêtes ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre de l'exercice 2010.

De plus, afin que les enfants puissent bénéficier de visites et de déplacement tout au long de l'année scolaire, Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 000 € ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 80 € à la prévention routière au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 80 € à la prévention routière ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € aux restaurants du Coeur au titre de l'exercice 2010, notamment eu égard aux difficultés actuelles pour de nombreuses familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € aux restaurants du cœur ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION AUPRES DE LA MAISON DE L'EUROPE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à la Maison de l'Europe au titre de l'exercice 2010, et ce afin de permettre l'organisation de réunions publiques d'information sur l'Europe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à la Maison de l'Europe ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION LES BALADINS DU DAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'association les baladins du Dan au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'association les baladins du Dan ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 900 € à l'association Danse évolution au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 900 € à l'association Danse évolution ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION THIEU LAM PHUONG

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 50 € à l'association Thieu Lam Phuong au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € à l'association Thieu Lam Phuong ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'association de la Croix de guerre au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'association de la croix de guerre ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON CLUB

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 410 € à l'association Badminton Club au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 410 € à l'association Badminton Club ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION BON PIED BON OEIL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 830 € à l'association Bon pied Bon œil au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 830 € à l'association Bon pied Bon œil ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION ASSOCIATION LES CHEMINS DE LA COTE DE NACRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'association les chemins de la côte de Nacre au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association les chemins de la côte de Nacre ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DE CAEN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du tourisme de Caen au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office du Tourisme de Caen ; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION AUPRES DU SECOURS POPULAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € au secours populaire au titre de l'exercice 2010, afin de marquer le soutien de la Commune envers les personnes les plus déshéritées en raison notamment des problèmes financiers rencontrés actuellement par de nombreuses familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € au secours populaire; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à la banque alimentaire au titre de l'exercice 2010, afin de marquer le soutien de la Commune envers les personnes les plus déshéritées en raison notamment des problèmes financiers rencontrés actuellement par de nombreuses familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à la banque alimentaire; cette subvention est inscrite sur le budget primitif 2010 au compte 6574.

PARTICIPATION 2010 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS SUR LE DAN AUX ECOLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 mars 2005 concernant le remboursement par la commune de Périers sur le Dan des frais réels occasionnés par l'accueil au sein des écoles de Biéville-Beuville des enfants de cette commune voisine.

Monsieur le Maire informe ses collègues sur le nombre des enfants accueillis cette année et propose de réactualiser à hauteur de 2% les montants demandés au titre de l'année scolaire 2009/2010.

| Coût de scolarisation réel | Nb d'enfants scolarisés | Total année 2009/2010 |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Ecole maternelle 681 € | 14 | 9 534 € |
| Ecole élémentaire 391 € | 23 | 8 993 € |
| | | 18 527 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande à ce que ce montant soit inscrit au budget communal 2010 ; un titre de recette correspondant sera émis au cours de l'exercice au compte 7488 auprès de la Commune de Périers sur le dan.

CREATION DE DEUX CASES COMMERCIALES : LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle les débats à huis clos qui se sont déroulés précédemment et propose ce jour de lancer les procédures de création de deux cases commerciales situées au cœur du centre bourg sur les terrains d'entraînement des tennis. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation auprès de ces collègues de lancer une consultation afin de désigner un architecte en charge de ce dossier et une consultation auprès des entreprises sous la forme d'un appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer les procédures afin de permettre la création de deux cases commerciales sur les terrains d'entraînement de tennis ;
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer une consultation auprès de différents architectes ;
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- SOLLICITE auprès de la Chambre des Métiers une aide financière.

AMENAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation lancée afin de réaliser les travaux d'aménagement du hall d'accueil de la mairie et rappelle que les montants étant inférieurs au seuil de 90 000 € du Code des marchés Publics une procédure adaptée a été engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

| | | |
|--|-----------------|-------------|
| Lot n°1 : Gros œuvre – Démolitions- Carrelage | Sarl Paul MARIE | 19 151.30 € |
| Lot n°2 : Etanchéité | SMAC | 1 115.30 € |
| Lot n°3 : Serrurerie | LEBAILLY | 2 753.58 € |
| Lot n°4 : Menuiseries extérieures PVC | B'PLAST | 11 112.20 € |
| Lot n°4bis : Menuiseries extérieures Alu | ALUTIL | 6 578.93 € |
| Lot n°5 : Cloisons-Doublages | ISOPLAF | 3 391.06 € |
| Lot n°6 : Menuiseries intérieures –sols stratifiés | LEBAILLY | 7 779.39 € |
| Lot n°7 : Electricité – Eclairage | EGC | 6 684.15 € |
| Lot n°8 : Faux plafonds | DESBONT | 1 500.00 € |
| Lot n°9 : Chauffage-plomberie | PIQUOT | 3 336.50 € |
| Lot n°10 : Peinture-revêtements-mûrs | RD PEINTURE | 3 108.25 € |
| Lot n°11 : Agencements – Mobiliers | ATB | 6 536.00 € |

Total 73 046.66 €

CREATION DE LA 2EME VOIE PRINCIPALE : DEMANDE DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes autorisant le lancement de cette opération et rappelle que cette dernière sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Calvados ce qui nécessite de délibérer de nouveau notamment sur les participations sollicitées auprès du Département sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder aux travaux de réalisation d'une 2^{ème} voie principale et d'un rond-point sur la RD 60.
- RAPPELLE le coût de ce projet :

| | |
|---|-----------|
| Rond point | 226 642 € |
| Part prise en charge par le Département | 100 000 € |
| Reste à la charge de la commune | 126 642 € |
| Création de la voie nouvelle | 303 784 € |

- SOLLICITE du Conseil Général du Calvados :

Une subvention pour la pose de bordures de trottoirs

- S'ENGAGE à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution de ces travaux.

AUGMENTATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des concessions des trois cimetières de la commune de la façon suivante :

| | |
|---|-------|
| Cimetières de Beuville et de Biéville : | 230 € |
| Cimetière paysager : | 280 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 5 abstentions,

DECIDE de voter un tarif unique de 300 € pour toute concession quelque soit le cimetière concerné.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BARTASSOT Annie demande ce qu'il en est de l'élagage prévu du vieux chêne devant la pharmacie. Les services techniques attendaient le vote du budget pour lancer ces travaux.

Madame BARTASSOT Annie signale de nombreuses bouteilles de verre cassées chemin de la mule. Les services techniques se rendront sur place afin de prévoir l'évacuation de ces débris dangereux.

Madame BACCONNIER Bernadette demande s'il serait possible d'étudier la possibilité d'investir dans des chariots afin de transporter plus facilement les chaises dans la salle polyvalente. Cette demande pourra être étudiée en 2011.

Monsieur THOMASSE Daniel signale des problèmes d'emplacement des panneaux sur le giratoire du Clos Bosquin.

Les services techniques sont chargés de surélever ces panneaux.

Madame DE SLOOVERE Françoise souhaite adresser un grand remerciement à tous les participants du carnaval 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 45.